

L'hôpital de Calais, sous-traitant du NHS anglais

Un partenariat a été signé avec la sécurité sociale britannique qui fait face à de longues listes d'attente

Le Monde - 2014/16

Lundi 18 avril, le téléphone du centre hospitalier de Calais sonne et résonne. De l'autre côté de la Manche, on veut tout savoir sur cette première qui s'est déroulée vendredi 15 avril, découverte dans les médias : un patient britannique opéré en France, mais dans le cadre du système de santé anglais.

Timothy Brierley, qui habite Ly- minge, un village à une quinzaine de kilomètres de Douvres, est venu à Calais se faire opérer de la vésicule biliaire. Hormis les frais de transport, le Britannique n'a rien dû déboursier pour son opération. Tout était pris en charge par le National Health Service (NHS), l'équivalent britannique de la Sécurité sociale. Un personnel fraîchement formé à l'anglais, une chambre simple avec douche et WC, la possibilité qu'un accompagnant dorme sur place. M. Brierley n'a pas hésité un instant.

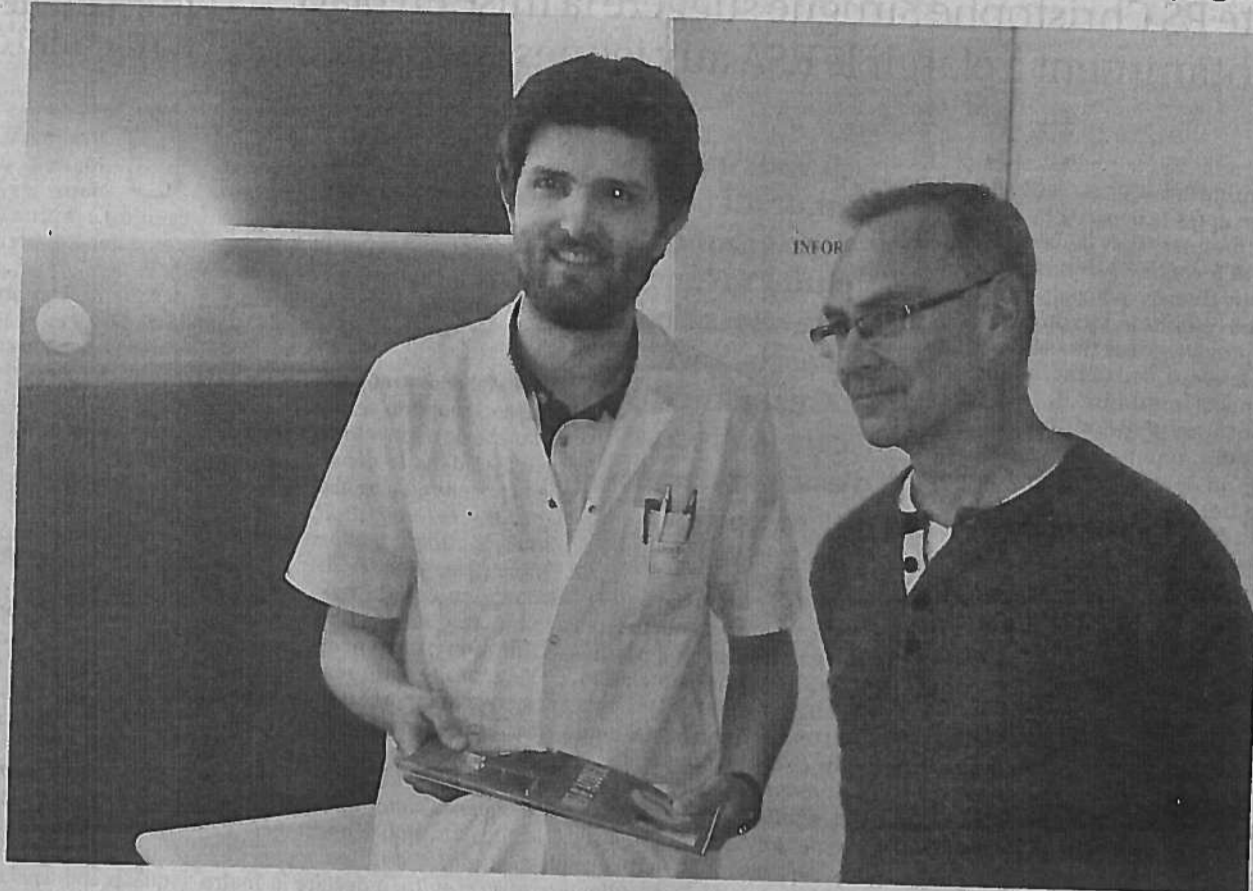
L'opération s'est bien passée. « Il va bien, fait-on savoir à l'hôpital. Et au lieu d'attendre dix-huit semaines en Angleterre, ici, en trois semaines, c'était plié. » Réduire l'attente de l'opération était sa principale motivation : « Je travaille depuis trente ans, je paie pour le NHS, je ne l'ai jamais utilisé auparavant, et on me dit qu'il n'y a rien de disponible avant juillet, a-t-il expliqué au Guardian. J'ai décidé de trouver une autre solution. »

C'est ainsi qu'il a découvert que deux accords franco-britanniques venaient d'être signés entre le NHS et le centre hospitalier de Calais, d'une part, l'Institut Calot de Berck-sur-Mer, d'autre part, spécialisé dans les pathologies orthopédiques et les affections neurologiques. Les deux sont devenus des sous-traitants à part entière du système de santé britannique, facturant les opérations au même prix qu'au Royaume-Uni.

L'hôpital de Calais a été partiellement reconstruit en 2012 et les ca-

Timothy Brierley, un patient britannique opéré à Calais, avec son chirurgien, à l'hôpital de Calais, le 14 avril.

CH CALAIS



Objectif : 400 patients annuels d'ici à trois ans et un million d'euros de chiffre d'affaires par an

capités d'accueil ont été surdimensionnées en prévision d'une augmentation de la population. Pour le centre hospitalier, il s'agit d'une nouvelle source de revenus. Objectif : 400 patients annuels d'ici trois ans. Le phénomène reste limité : sur un budget de 155 millions d'euros, il s'agit de faire 1 million d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire par an. « Nous voulons développer la chirurgie programmée, précise le directeur général, Martin Trelcat. Loin de moi l'idée de faire concurrence aux hôpitaux britanniques ou d'avoir des bus entiers de patients britanniques. »

L'affaire illustre la crise que traverse le NHS. En ces temps d'austé-

rité, le budget britannique de la santé peine à répondre à la demande croissante due notamment au vieillissement de la population. Si la qualité des soins n'est pas en cause, les listes d'attente en

revanche s'allongent dangereusement. Le NHS s'impose comme objectif un temps d'attente maximal de dix-huit semaines pour les opérations : en février, 8 % des patients, soit 260 000 personnes, avaient dépassé ce délai dans l'ensemble de l'Angleterre. C'est une hausse de 30 % par rapport à 2015. Les attentes supérieures à un an, qui avaient presque disparu, reviennent : près de 700 patients sont actuellement dans ce cas.

« Envoyer les gens à Calais n'est qu'un cautère sur une jambe de bois, s'agace Simon Bolton, représentant d'Unison, un syndicat de la fonction publique. Pour les habitants du Kent, la question ne de-

vrait pas être de choisir entre aller à Londres ou à Calais comme c'était le cas pour ce patient, mais pourquoi les deux principaux hôpitaux près de chez eux sont débordés pour les recevoir. »

Sous-traiter à des hôpitaux de l'autre côté de la Manche n'est pourtant pas une nouveauté. Au début des années 1990, après des années de sous-investissement, le NHS souffrait déjà de très longues listes d'attente. Juste avant les élections législatives de 1992, quand John Major cherchait à se faire réélire premier ministre, la question était devenue brûlante. Un budget ad hoc avait été trouvé pour envoyer quelques patients en France.

Mais les relations n'avaient pas été pérennisées. Et les gros investissements effectués dans NHS dans les années 2000 par le gouvernement Blair avaient réduit la pression. Jusqu'à l'austérité des dernières années. « On a bouclé la boucle », constate M. Bolton.

Redorer le blason de la ville
Cette fois-ci, le contrat de sous-traitance avec les établissements français n'est pas temporaire. Après deux ans de tractation, l'hôpital de Calais a obtenu l'accord de référencement auprès du NHS fin janvier. Ce document lui permet d'être considéré comme un hôpital britannique à part entière, son cahier des charges étant identique à celui des hôpitaux britanniques. « Pour accueillir une patientèle anglaise, rien ne nous obligeait à lancer cette procédure avec le NHS, explique M. Trelcat. Mais cela nous permet de rentrer dans le système de contractualisation du NHS. » Une messagerie sécurisée et cryptée les relie directement au NHS et aux dossiers médicaux des patients.

De quoi attirer la patientèle anglaise mais aussi redorer le blason de la ville. « C'est très intéressant pour l'image de Calais écornée par la grève de My Ferry Link et le dossier des migrants, remarque Thadée Segard, directeur de Frenchdeals, l'entreprise de relations transmanche mandatée par l'hôpital de Calais pour ce partenariat avec le NHS. Il y a eu un "Calais bashing" qu'on est en train de renverser. » Le directeur de l'hôpital confirme : après avoir pris en charge de nombreux migrants en 2015 (environ 5 % des séjours), notamment au service orthopédique, il a constaté une relative désaffection de la patientèle habituelle qui ne souhaitait pas être en contact direct avec les réfugiés. ■

ÉRIC ALBERT (À LONDRES)
ET LAURIE MONIEZ (À LILLE)

Sélection en master : la polémique se poursuit

Le Conseil de l'enseignement supérieur s'est prononcé contre le décret pris par le ministère

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), dont l'avis est consultatif, a montré un véritable embarras sur le projet de décret sur la sélection en master dont il était saisi, lundi 18 avril. Le texte, qui vise à « régulariser » la sélection entre la première et la deuxième année de master (dites M1 et M2), a reçu seulement 19 votes favorables contre 27 contre, et... 29 abstentions. Malgré ce résultat, il sera mis en œuvre « afin de sécuriser la prochaine rentrée universitaire », a annoncé le ministère de l'Éducation nationale dans un communiqué : 42 % des formations de master, dont la liste est annexée au décret, sont officiellement autorisées à continuer à sélectionner, ce qu'elles faisaient jusque-là sans fondement légal.

Le débat, polémique, a longtemps été mis sous le tapis. Mercredi 10 février, le Conseil d'État avait cependant mis le gouvernement au pied du mur en rappelant qu'en vertu de l'article L. 612-6 du code de l'éducation « aucune sélection ne peut être mise en place » en première ou en deuxième année de master si la formation en question ne figure pas sur « une liste limitative établie par décret ».

Cette jurisprudence donnait raison à l'avocat Florent Verdier, initiateur de plusieurs dizaines de recours devant les tribunaux administratifs. Et obligeait le gouverne-

ment, pressé par les présidents d'université, à se positionner sur un sujet évité par les pouvoirs publics... depuis la création du diplôme de master en 1999 et l'adoption en 2002 du système universitaire en trois cycles : licence (bac + 3), master (bac + 5) et doctorat (bac + 8) (LMD), dans le cadre du « processus de Bologne » d'harmonisation européenne qui permet des équivalences et des reconnaissances mutuelles dans 41 pays.

Concertation de quatre mois
Pour autant, dit aujourd'hui M. Verdier, « rien n'est réglé » car la sélection dont il est question est entachée selon lui de nombreuses failles. La plus essentielle : « Sélectionner entre le M1 et le M2 va à l'encontre du principe du cycle inscrit dans l'article 612-1 du code de l'éducation », que l'avocat avait déjà invoqué pour faire annuler des refus d'inscription en deuxième année de master. C'est donc la question de l'unicité du master en quatre semestres – et de l'accès en master après la licence – qui sera au centre de la concertation de quatre mois que le gouvernement a lancée parallèlement « afin d'aboutir à une situation pérenne ». Rendez-vous à la rentrée 2017 pour savoir si les universités françaises passent véritablement au système européen en trois cycles : licence, master et doctorat. ■

ADRIEN DE TRICORNET

FAITS DIVERS

L'évêque d'Orléans révèle une affaire de pédophilie dans le Loiret

M. Jacques Blaquant, évêque d'Orléans, a retiré ses derniers ministères à un prêtre de la ville, mis en examen en 2012 pour des faits de nature pédophile, a-t-il expliqué lors d'une conférence de presse, lundi 18 avril. Les faits remontaient à 1993 selon l'évêque contacté par une victime en 2011. « J'ai aussitôt saisi le procureur, a précisé M. Blaquant. L'enquête est en cours et aurait mis en évidence huit ou neuf cas d'attouchements sur mineurs. » – (AFP)

Un chirurgien poursuivi à Bourges pour homicide involontaire

Une enquête préliminaire pour homicide involontaire a été ouverte par le parquet de Bourges (Cher), à la suite du décès d'un retraité lors d'une intervention bénigne à la prostate pratiquée, selon sa famille, par un chirurgien aux méthodes brutales. Le patient de 60 ans était entré au bloc opératoire du centre hospitalier de Bourges, le 14 janvier, pour une intervention sous anesthésie locale. Il était décédé d'un arrêt cardiaque, après hémorragie. – (AFP)

Mort d'un détenu dans l'incendie de sa cellule à Poissy

Un détenu de 57 ans, incarcéré à la maison centrale de Poissy (Yvelines), est mort dans l'incendie qui s'est déclaré dans sa cellule, dimanche 17 avril au soir. Cinq autres personnes ont été intoxiquées. – (AFP)

A Nuit debout, le casse-tête des opinions divergentes

L'altercation avec Alain Finkielkraut a mis en lumière des tensions

Deux jours après avoir été chassé de la place de la République par un groupe de personnes présentes à Nuit debout, Alain Finkielkraut écrit, dans une tribune parue dans *Le Figaro*, mardi 19 avril : « Certains participants sont, j'en suis sûr, désolés de ma petite mésaventure. Mais le fait est là : on est entre soi à Nuit debout. Sur cette prétendue agora, on célèbre l'autre, mais on proscrie l'altérité. Le même discute fiévreusement avec le même. » Dans sa « réponse à ceux qui m'ont expulsé », l'académicien ajoute : « Tout le monde s'en fout de Nuit debout. Tout le monde, sauf les médias qui cherchent éperdument dans ce rendez-vous quotidien un renouveau de la politique et lui accordent une importance démesurée. »

Les participants dénoncent l'agitation médiatique autour de la « mésaventure » du philosophe, dont les images ont montré l'altercation avec les manifestants. Mais le mouvement se retrouve de fait en tension entre sa vocation d'ouverture et son identité politique marquée à gauche, qui rend certaines opinions malvenues. Il s'était pourtant donné une règle : n'importe qui peut s'exprimer, mais les propos racistes, sexistes et homophobes ne sont pas tolérés. Ceux violents « contre la mondialisation ou contre les banques » sont en revanche acceptés, reconnaît le

Le mouvement est tiraillé entre sa vocation d'ouverture et son identité politique marquée à gauche

Le « pôle sérénité » se charge de faire respecter cette règle, « toujours dans la médiation », explique Camille (le prénom a été modifié). « Tous les gens qui ne sont pas d'accord peuvent le dire, jusqu'au stade de la provocation. » Exemple ? « Un type s'est mis devant le stand palestinien en criant des insultes. » L'individu est pris à part, on lui réexplique les règles. « Parfois, ça prend cinq minutes, parfois une heure. Au bout d'un moment, ceux qui ne veulent pas être dans le dialogue finissent par partir. » Un autre soir, quelqu'un vient « avec une sono, en se présentant comme électeur FN ». Le « pôle sérénité » le laisse causer, un petit groupe se forme. « On lui a juste demandé d'éteindre sa sono à un moment, parce que l'AG allait commencer. »

La situation se complique lorsque quelqu'un exprime des opinions divergentes pendant l'AG, où le temps est chronométré et les

senter une « opposition radicale » (il faut alors mettre les bras en croix). Lundi soir, un jeune homme se lève pour accuser les « commissions » de ne pas tenir compte des opinions de « l'assemblée souveraine ». Alors qu'il s'époumone, il est mis sur le côté, calmé, puis invité à s'inscrire sur la liste d'attente. « Vous êtes des bureaucrates ! Vous êtes tout ce qu'on voulait éviter ! », lâche-t-il. Nuit debout met un soin particulier à faire respecter ses « outils démocratiques ». Même si les « tours de paroles » peuvent agacer, car certaines opinions n'attendent pas.

Ces « règles du jeu », destinées à pacifier le débat, ne protègent pas toujours les orateurs contre les réactions immédiates. Le pôle modération se félicite que les discussions « s'autorégulent » grâce aux réactions de l'assemblée. « Quand quelqu'un dit quelque chose de déplacé, il le sent très vite. » Mais justement, comment aller au bout de son idée, qui pourrait, après tout, avoir droit de cité, devant une assemblée qui manifeste son désaccord ? Interdiction d'arracher le micro des mains d'un autre, de couper la parole, d'intimer à un autre participant l'ordre de se taire.

Mais les forêts de bras en croix, et même parfois les huées, peuvent avoir raison des meilleures intentions pour garantir la libre expres-